



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/G/5
8 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS,
Y COMPRIS LA PALESTINE**

Lettre datée du 19 mai 2004, adressée au Haut-Commissaire aux droits
de l'homme par intérim par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

En violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire, notamment en violation des articles 53 et 147 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (quatrième Convention de Genève), selon laquelle les destructions importantes de biens sont assimilées à des violations graves et à des crimes de guerre, constituent des châtiments collectifs et vont à l'encontre des principes juridiques fondamentaux de proportionnalité et de distinction et en violation de l'obligation de traiter avec humanité les personnes protégées en toute circonstance, Israël continue à commettre des actions illicites, à dévaster Rafah et à se rendre coupable de crime de nettoyage ethnique et de crimes de guerre.

Le dimanche 16 mai 2004, la Cour suprême de justice israélienne a rejeté une requête émanant de résidents du camp de réfugiés de Rafah, situé dans le sud de la bande de Gaza et aujourd'hui en grande partie détruit, qui demandaient qu'il soit interdit aux forces d'occupation israéliennes de démolir de nouvelles maisons. L'armée israélienne a donc toute latitude pour poursuivre ses destructions de maisons dans un camp de réfugiés de la bande de Gaza déjà accablé par la pauvreté.

Le Ministre israélien de la défense, Shaul Mofaz, a publiquement annoncé que l'offensive militaire israélienne à Rafah, connue sous le nom d'«Opération Rainbow», durerait aussi

longtemps que nécessaire, donnant par là même carte blanche aux autorités israéliennes pour continuer à démolir des maisons palestiniennes, à blesser et à tuer des Palestiniens et à jeter des centaines de personnes à la rue.

Les forces d'occupation israéliennes s'en prennent systématiquement aux camps de réfugiés de Rafah depuis septembre 2000: elles y ont rasé 1 026 maisons et en ont endommagé 767 autres. On estime qu'au moins 200 maisons palestiniennes ont été en totalité ou en partie démolies dans les 15 premiers jours du mois de mai 2004, ce qui a fait plus de 1 500 sans-abri, portant le total des personnes privées de leur foyer dans la bande de Gaza au nombre effarant de 17 594 selon l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Israël a démoli plus de 3 000 maisons depuis septembre 2000, dont la plupart se trouvaient dans cette zone défavorisée qu'est la bande de Gaza, et a détruit 10 % des terres agricoles de la bande de Gaza.

Ce n'est pas la première fois que les autorités israéliennes procèdent à des démolitions massives de maisons palestiniennes: l'armée israélienne a rasé plusieurs dizaines de maisons à Rafah en octobre 2003, et des centaines de maisons palestiniennes ont aussi été démolies à Jénine en avril 2002.

De plus, les forces d'occupation israéliennes continuent à faire un usage excessif de la force à l'encontre de civils palestiniens. Le mardi 18 mai 2004, elles ont bouclé la ville déjà dévastée de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, ainsi que deux camps de réfugiés des environs, avant de procéder à des exécutions extrajudiciaires massives de Palestiniens ainsi qu'à des démolitions en série de maisons à Rafah. Au moins 15 Palestiniens, y compris des fidèles, ont ainsi trouvé la mort. Ce soir-là au moment de la prière de l'aube, un hélicoptère de combat des forces d'occupation israéliennes, de fabrication américaine, a tiré deux missiles sur la mosquée Bilal Ben Rabah, dans le quartier de Tel Al-Sultan, à l'ouest du camp de réfugiés de Rafah, faisant au moins quatre morts parmi les fidèles palestiniens.

Un peu plus tôt, dans la nuit du lundi au mardi, au moins huit Palestiniens ont été tués lorsque des hélicoptères Apache appartenant aux forces d'occupation israéliennes ont tiré trois missiles sur le camp de réfugiés de Rafah. Au moins 23 autres personnes, dont certaines étaient en train de sortir de la mosquée après la prière, ont été blessées par les tirs de missiles. Une partie de la mosquée a été incendiée.

Le vendredi 14 mai 2004, les forces d'occupation israéliennes ont enterré vivants un homme, Ashraf Qatshah, âgé de 38 ans, sa femme et sa sœur, sous les décombres de leur maison qu'ils avaient refusé d'évacuer et que les troupes d'occupation ont démolie en même temps qu'au moins 39 autres dans le sud de la bande de Gaza.

Parallèlement, ce même vendredi, les forces d'occupation israéliennes ont démoli la maison d'un détenu palestinien dans la ville de Ramallah, en Cisjordanie.

Depuis le mardi 11 mai, les forces d'occupation israéliennes ne cessent d'intensifier leurs attaques militaires meurtrières, et elles ont encore mené un autre raid dans le quartier densément peuplé de Zeitoun à Gaza. Cette opération a été menée par les forces terrestres israéliennes avec l'aide de dizaines de véhicules blindés, de chars, d'hélicoptères de combat et de navires israéliens.

Au moins 30 Palestiniens ont été tués et plus de 200 autres blessés lors de cette incursion dans Gaza. Les forces d'occupation israéliennes ont ouvert le feu sur des ambulances et du personnel médical palestiniens, ce qui a empêché l'évacuation des blessés et a encore accru le nombre des martyrs. Les forces d'occupation israéliennes ont en outre empêché l'acheminement des secours humanitaires internationaux, de vivres et de médicaments aux victimes des incursions israéliennes.

Aux morts et aux blessés graves causés par cette dernière incursion israélienne à Gaza, s'ajoutent les raids menés dans de nombreuses maisons par les forces d'occupation israéliennes qui ont terrorisé un grand nombre de familles dans toute la ville, pénétré par la force dans des maisons et bâtiments palestiniens causant d'importants dégâts et destructions et ravagé les terres agricoles dans les environs d'Al-Zeitoun. Elles ont également bombardé le principal générateur, ce qui a entraîné une coupure d'électricité. D'énormes bulldozers des forces d'occupation israéliennes ont en outre déraciné des arbres, écrasé des voitures et détruit des portions de la route principale ainsi que des conduites d'eau.

Les troupes israéliennes ont par ailleurs détruit cinq ateliers, enfoncé les portes de plusieurs bâtiments sur les toits desquels des tireurs isolés ont été postés en observation, et rasé 13 maisons dans le camp de réfugiés de Khan Younis.

Le dimanche 9 mai 2004, les forces d'occupation israéliennes ont pris d'assaut le quartier d'Abou Dis, dans le nord-est de Jérusalem, tuant un jeune homme de 19 ans, Fadi Sha'lan, qui se trouvait devant l'entrée d'un club de sport.

Le samedi 8 mai 2004, les troupes des forces d'occupation israéliennes stationnées dans le nord-est de Gaza ont abattu deux Palestiniens.

La veille, Sae'd Ibrahim Mssaie'i et Wae'l Abed, tous deux âgés de 28 ans, avaient été victimes d'une exécution extrajudiciaire de la part des forces d'occupation israéliennes dans le camp de réfugiés de Nour Shams, près de Tulkarem, dans le nord de la Cisjordanie.

Le même jour, les forces d'occupation israéliennes avaient abattu un jeune homme de 18 ans, Basim Kalbouneh, d'une balle dans la tête alors que celui-ci était debout sur le toit de sa maison, à Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie.

Un peu plus tôt, les forces d'occupation israéliennes avaient tué un Palestinien et en avaient blessé gravement un autre dans le village de Beita situé dans le nord de la Cisjordanie, près de Naplouse.

Israël, puissance occupante, doit rendre compte de toutes ces violations, de ces crimes de guerre et de ce terrorisme d'État, et leurs auteurs doivent être traduits en justice.

La spirale tragique des morts et des destructions dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, s'accélère presque chaque jour davantage, et la catastrophe humanitaire sur le terrain va en s'aggravant à mesure qu'Israël persiste dans ses politiques et pratiques illégales contre le peuple palestinien.

Le bilan de ces agressions et de ces crimes de guerre commis par Israël depuis septembre 2000 est d'au moins 3 000 Palestiniens tués et de plus de 27 000 Palestiniens blessés. Parmi ces personnes figurait un grand nombre d'enfants, de femmes et de personnes âgées.

Compte tenu de l'escalade des crimes de guerre, du terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien, principalement depuis septembre 2000, nous vous exhortons une fois de plus, et à travers vous, nous exhortons la communauté internationale, à condamner Israël pour la poursuite des démolitions sauvages de maisons dans les camps de réfugiés densément peuplés; à appeler le Gouvernement israélien à mettre immédiatement un terme aux démolitions de maisons palestiniennes à Rafah, dans la bande de Gaza, ainsi que dans tous les territoires palestiniens occupés; à inviter instamment Israël à prendre des mesures pour respecter la dignité du peuple palestinien; à intervenir immédiatement pour arrêter la catastrophe en cours à Rafah; à mettre fin aux attaques et aux opérations de nettoyage ethnique contre les Palestiniens; à faire cesser toutes les offensives israéliennes contre le peuple palestinien et à veiller à ce qu'Israël se conforme au droit international, y compris à la quatrième Convention de Genève, ainsi qu'à ses obligations de puissance occupante, en mettant immédiatement un terme à toutes ces actions qui équivalent à des châtements collectifs et constituent des violations flagrantes du droit international.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa soixante et unième session, au titre du point 8 de son ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Nabil **Ramlawi**
